

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-06/47C

Objet : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 A L'ASSOCIATION LE CERCLE DES NAGEURS.

L'an deux mille vingt, le 24 juin, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénia, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	32
En exercice :	37		Contre :	-
Présents :	30		Abstention :	-

Présents : Dominique ANDRAULT, Bernard BEAUCOURT (à partir de l'affaire n°4), Eliane BERDAGUER, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry SOLDÀ

Absents excusés : Danielle CULAT, Thierry LOPEZ, Marie-Claude PADROS, Suzanne SICARD, Thierry SIRVENTE

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 17 juin 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

La Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence « aides complémentaires aux associations utilisant la piscine intercommunale » (arrêté préfectoral n°3188/98 du 2 octobre 1998), attribue chaque année des subventions de fonctionnement aux associations utilisatrices de la piscine intercommunale de Saint Cyprien.

L'association « Le Cercle des Nageurs » a demandé une aide pour l'année 2020.

Le Président propose à l'Assemblée d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 de 10 000,00 €, comme pour 2019.

EN CONSEQUENCE, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

☞ **DECIDE** de verser une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2020 de 10 000,00 € à l'Association LE CERCLE DES NAGEURS ;

↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement de cette aide sont inscrits au budget général primitif 2020 de la collectivité ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200624-2020-06-47C-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020